

	Tarif le Rase de Remhoursement			FORMULE	1 S	FORMULE	2 S	FORMULE Optique/Dent		FORMULE 3S Hospitalisation/Soins		FORMULE 4S		FORMULE 5S	
Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé		Remboursement Assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)											
HOSPITALISATION															
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0 €	0 €	20 € (15 €)	0 €	20 € (15 €)	0 €	20 € (15 €)	0 €	20 € (15 €)	0 €	20 € (15 €)	0 €	20 € (15 €)	0 €
Chambre particulière (sur demande du patient)	61 € (prix moyen issu des données Generali)	Non remboursé	Non remboursé	0 €	61 €	50 €	11 €	60 €	1 €	61 €	0 €	61 €	0 €	61 €	0 €
	Séjours a	vec actes lourd	s I L'hôpital public	inclut la rémunéra	ation des	praticiens dans les	s frais de	séjour, alors que l	leurs hon	oraires sont factur	és sépar	ément dans le sect	eur privé		
				Exemp	le d'une d	pération chirurgic	ale de la	cataracte, en sect	eur privé						
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR - 24 €	24 €	0 €	24 €	0 €	24 €	0 €	24 €	0 €	24 €	0 €	24 €	0 €
Frais de séjour en secteur privé	Tarif moyen de 794,04 €	794,04 €	770,04 €	24 €	0 €	24 €	0 €	24 €	0 €	24 €	0 €	24 €	0 €	24 €	0 €
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maîtrisés	BR	100 % BR	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat										
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	Tarif moyen de 413 €	271,70 €	271,70 €	0 €	141,30 €	135,85 €	5,45 €	135,85 €	5,45 €	141,30 €	0 €	141,30 €	0 €	141,30 €	0 €
Honoraires médecins secteur 2 (non-adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	100 % BR	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	Tarif moyen de 451 €	271,70 €	271,70 €	0 €	179,30 €	67,93 €	111,37€	67,93 €	111,37 €	179,30 €	0 €	179,30 €	0 €	179,30 €	0 €
	Séjours av	vec actes lourd	s I L'hôpital public	inclut la rémunéra	ation des	praticiens dans les	s frais de	séjour, alors que l	leurs hon	oraires sont factur	és séparé	ément dans le sect	eur privé		
			Exen	nple d'un suivi d'u	ne pneun	nonie ou pleurésie	pour un p	oatient de plus de '	17 ans, ei	ı hôpital public					
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	80 % BR	20 % BR	0 €										
Frais de séjour en secteur public	Tarif moyen de 3 333,75 €	3 333,75 €	2 667 €	666,75 €	0 €	666,75 €	0 €	666,75 €	0 €	666,75 €	0 €	666,75 €	0 €	666,75 €	0 €

LA SANTÉ SENIORS															
EA GARTE GER	10110			FORMULE	1S	FORMULE	28	FORMUL Optique/De		FORMUL Hospitalisatio		FORMUL	.E 4S	FORMUL	E 5S
Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ³	Remboursement Assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
SOINS COURANTS	Ų,														
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR - 1 € ⁴	30 % BR	1 € de participation forfaitaire ⁴	30 % BR	1 € de participation forfaitaire ⁴	30 % BR	1 € de participation forfaitaire ⁴	30 % BR	1 € de participation forfaitaire ⁴	30 % BR	1 € de participation forfaitaire4	30 % BR	1 € de participation forfaitaire4
Ex. consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	25 €	25 €	16,50 €	7,50 €	1 € de participation forfaitaire⁴	7,50 €	1 € de participation forfaitaire ⁴	7,50 €	1 € de participation forfaitaire ⁴	7,50 €	1 € de participation forfaitaire ⁴	7,50 €	1 € de participation forfaitaire⁴	7,50 €	1 € de participation forfaitaire ⁴
Ex. consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	32 €	32 €	22,40 €	9,60 €	0 €	9,60 €	0 €	9,60 €	0 €	9,60 €	0 €	9,60 €	0 €	9,60 €	0 €
Ex. consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	30 €	30 €	20 €	9 €	1 € de participation forfaitaire ⁴	9 €	1 € de participation forfaitaire ⁴	9€	1 € de participation forfaitaire ⁴	9 €	1 € de participation forfaitaire ⁴	9€	1 € de participation forfaitaire ⁴	9 €	1 € de participation forfaitaire4
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maîtrisés	BR	70 % BR - 1 € ⁴	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	1 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	1 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	1 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	1 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	1 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	1 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat
Ex. consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	32 €	32 €	22,40 €	9,60 €	0 €	9,60 €	0 €	9,60 €	0 €	9,60 €	0 €	9,60 €	0 €	9,60 €	0 €
Ex. consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	44 €	30 €	20 €	9 €	15 €	23 €	1€	23 €	1 €	23 €	1 €	23 €	1 €	23 €	1 €
Honoraires médecins secteur 2 (non-adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	70 % BR - 1 € ⁵	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépasse- ments plafonné à 100 % BR)	1 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépasse- ments plafonné à 100 % BR)	1 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépasse- ments plafonné à 100 % BR)	1 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépasse- ments plafonné à 100 % BR)	1 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépasse- ments plafonné à 100 % BR)		30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépasse- ments plafonné à 100 % BR)	1 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat
Ex. consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	55 €	23 €	16,10 €	6,90 €	32 €	12,65 €	26,25 €	12,65 €	26,25 €	18,40 €	20,50 €	29,90 €	9 €	29,90 €	9€
Ex. consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	58 €	23 €	15,10 €	6,90 €	36 €	12,65 €	30,25 €	12,65 €	30,25 €	18,40 €	24,50 €	29,90 €	13 €	29,90 €	13 €
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex. achat d'une paire de béquilles	25,63 €	24,40 €	14,64 €	9,76 €	1,23 €	10,99 €	0 €	10,99 €	0 €	10,99 €	0 €	10,99 €	0 €	10,99 €	0 €
La Santé Seniors - Exem	nnles de remb	oursements 13	/6												

LA SANTÉ SENIORS

				FORMULE 1S		FORMULE 2S		FORMULE 3S Optique/Dentaire		FORMULE 3S Hospitalisation/Soins		FORMULE 4S		FORMULE 5S	
Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ³	Remboursement Assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)		Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)		Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)		Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	
DENTAIRE W															
Soins et prothèses 100 % santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	70 % BR	30 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0 €	30 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€	30 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€	30 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€	30 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€	30 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0 €
Ex. pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500 €	120 €	84 €	416 €	0 €	416 €	0€	416 €	0€	416 €	0€	416 €	0€	416 €	0 €
Soins (hors 100 % santé)	Tarif de convention	BR	70 % BR	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex. détartrage	43,38 €	43,38 €	30,36 €	13,02 €	0€	13,02 €	0 €	13,02 €	0 €	13,02 €	0 €	13,02 €	0€	13,02 €	0 €
Prothèses (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	70 % BR	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex. couronne céramo-métallique sur molaires	547,90 €	120 €	84 €	66€	397,90€	156 €	307,90 €	276 €	187,90 €	216 €	247,90 €	336 €	127,90 €	456 €	7,90 €
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100 % BR	Dépassement si prévu au contrat		Dépassement si prévu au contrat						Dépassement si prévu au contrat		Dépassement si prévu au contrat	
Ex. traitement par semestre (6 max)	720 €	193,50 €	193,50 €	0 €	526,50 €	0 €	526,50 €	0 €	526,50 €	0 €	526,50 €	0 €	526,50 €	0 €	526,50 €

LA SANTÉ SENIORS

A GARTE SERIORIO		FORMULE 1S		FORMULE	2 S	FORMULE Optique/Dent		FORMULE 3S Hospitalisation/Soins		FORMULE 4S		FORMULE 5S			
Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de rembour- sement de la Sécurité sociale (BR) ³	Remboursement Assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)		Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)		Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)		Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	
OPTIQUE 🕸															
Équipement 100 % santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV ⁵	0 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV ⁵	0 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV ⁵	0 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV ⁵	0 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV ⁵	0 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV ⁵	0 €
Ex. verres simples et monture	41 € (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € par verre + 9 €	7,65 € par verre + 5,40 €	33,35 € par verre + 24,60 €	0 €	33,35 € par verre + 24,60 €	0 €	33,35 € par verre + 24,60 €	0 €	33,35 € par verre + 24,60 €	0 €	33,35 € par verre + 24,60 €	0 €	33,35 € par verre + 24,60 €	0 €
Ex. verres progressifs et monture	90 € (par verre) + 30 € (monture)	27 € par verre + 9 €	16,20 € par verre + 5,40 €	73,80 € par verre + 24,60 €	0 €	73,80 € par verre + 24,60 €	0 €	73,80 € par verre + 24,60 €	0 €	73,80 € par verre + 24,60 €	0 €	73,80 € par verre + 24,60 €	0 €	73,80 € par verre + 24,60 €	0 €
Équipement (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds règlementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds règlementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds règlementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds règlementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds règlementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds règlementaires	Selon contrat
Ex. verres simples et monture	100 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	129,91 €	209€	179,91 €	159 €	299,91 €	39 €	219,91 €	119€	299,91 €	39 €	299,91 €	39 €
Ex. verres progressifs et monture	231 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	229,91 €	371 €	279,91 €	321 €	499,91 €	101 €	359,91 €	241 €	499,91 €	101 €	561,91 €	39 €
Lentilles	Prix moyen issu des données Generali	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat
Forfait annuel	450 €	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	60 €	390 €	100 €	350 €	150 €	300 €	150 €	300 €	300 €	150 €	300 €	150 €
Chirurgie réfractive	Prix moyen issu des données Generali	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat
Ex. opération corrective de la myopie	1 000 €	Non remboursé	Non remboursé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0€	0 €	0 €

FORMULE 5S

2
Ф

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé ou tarif régle- menté	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ³	Remboursement Assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)		Remboursement Assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
AIDES AUDITIVES)(C														
Équipement 100 % santé	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0€	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0€	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0 €
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950 €	400 €	240 €	710 €	0 €	710 €	0 €	710 €	0 €	710 €	0 €	710 €	0 €	710 €	0 €
Équipement (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds règlementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds règlementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds règlementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds règlementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds règlementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds règlementaires	Selon contrat
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 534 €	400 €	240 €	160 €	1 134 €	260 €	1 034 €	360 €	934 €	360 €	934 €	760 €	534 €	960 €	334 €

FORMULE 2S

FORMULE 3S

Optique/Dentaire

FORMULE 3S

Hospitalisation/Soins

FORMULE 4S

AUTRES EXEMPLES	AUTRES EXEMPLES DE REMBOURSEMENT EN EUROS														
Médecines douces, naturelles ou alternatives	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévu au contrat		Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévu au contrat		3	
Une séance d'acupuncture	55 €	Non remboursé (dans le cas général)	0 €	30 €	25 €	30 €	25 €	30 €	25 €	40 €	15€	40 €	15 €	40 €	15 €
Une séance avec un diététicien	65 €	Non remboursé (dans le cas général)	0 €	30 €	35 €	30 €	35 €	30 €	35 €	40 €	25 €	40 €	25 €	40 €	25 €

¹ Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

FORMULE 1S

Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



² Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le glossaire de l'assurance complémentaire santé.

³ La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'Assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'Assurance maladie complémentaire.

⁴ Pas de participation forfaitaire de 1 € pour les moins de 18 ans.

⁵ Prix limite de vente.